

EMAR 21 sous-partie J - Activités de Conception

Ref. **EMAR21J**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire

Personnes concernées :

Personnel Assurance Qualité, Navigabilité, Bureau d'Etudes, IVC, Support client, HDO

Objectifs :

Identifier les objectifs et les exigences réglementaires de l'EMAR 21, et les situer dans le cadre réglementaire étatique
identifier les exigences relatives à l'obtention et au maintien d'un agrément de conception
Enumérer les différentes sous-parties de l'EMAR 21
Développer les notions d'assurance conception, de navigabilité initiale et continu et les relations entre un organisme DOA et P

Programme :

Le cadre réglementaire étatique européen et national
- Introduction :
Domaine d'application
Définitions
Processus de reconnaissance d'aptitude
- Identification et objectifs des différents chapitres de l'EMAR-FR 21
- La conception :
Sous-partie J : Reconnaissance d'aptitude d'organisme de Conception - Procédures alternatives
Sous-partie B: Certificats de Type (TC)
Sous-parties D et E : Modifications aux Certificats de Type - Certificats de Type Supplémentaires (STC)
Sous-partie M : Conception de réparation
Sous-partie O : Certificat spécifique d'équipement
Processus de délivrance d'un agrément de Conception : initial, maintien

Démarche pédagogique :

Méthode interactive, exposés
Un manuel de cours est fourni aux participants

La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

Evaluation de positionnement : QCM

Evaluation formative : Partage d'expérience en cours de formation
Evaluation sommative : QCM.